

Image not found or type unknown



## Accident de travail des fonctionnaire

Par **maryse 83**, le **17/10/2013** à **13:52**

Bonjour, j'ai 55 ans et suis aide soignante fonctionnaire.

J'ai eu un accident de travail en décembre 2012 et suis depuis en arrêt (maladie ordinaire) car l'expert m'a reçu aujourd'hui pour reconnaître l'accident. Il déclare l'accident consolidé avec séquelles, est-ce que je vais être obligé de reprendre mon boulot ? Car physiquement je ne me sens pas capable (douleurs ++). Mon médecin peut-il continuer à me prolonger ? et combien de temps ? MERCI d'avance pour votre réponse